

Mr et Mme Pascal FAURE
Mr et Mme Frédéric CLEMENTE
Grand Gorce
19240 VARETZ

REÇU LE
22 JAN. 2016
MAIRIE de VARETZ

Monsieur Le Maire de Varetz
Mairie de Varetz
19240 VARETZ

Varetz, le 18 Janvier 2016

Objet : Demande d'acquisition d'un chemin communal

Monsieur Le Maire,

Par la présente, Nous avons l'honneur de demander l'acquisition du chemin communal jouxtant nos propriétés au lieu dit Grand Gorce.

En effet, nous souhaiterions l'acquérir afin de pouvoir clôturer nos propriétés (parcelles 1341 et 1617)

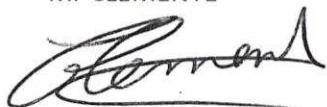
Mr CLEMENTE souhaite acquérir 49 mètres par 3 mètres de large et Mr FAURE 42 mètres par 3 mètres de large.

Vous trouverez ci-joint un extrait du cadastre ainsi que tous les éléments permettant de l'identifier.

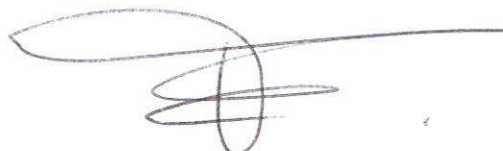
Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour fournir tout complément d'information que vous jugerez nécessaire.

Dans l'attente, Nous vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Mr CLEMENTE



MR FAURE





Cadastré DGFiP 2015
BD ORTHO 2013/IGN
SCANEXRESS/IGN



Commune de
VARETZ

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Corrèze

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°MA-DEL-2016-042 du 08 avril 2016

COMMUNE de VARETZ

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 01/04/2016

Date d'affichage : 11/05/2016

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

L'an deux mil seize, le huit avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de VARETZ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas PENNEL.

Étaient présents : M. Nicolas PENNEL, Mme Marie-Catherine GOULMY, M. Pascal BARRIÈRE, M. Paul AUDARD, Mme Emilie MEREL, M. Aimé PONS, Mme Jany GUENNOC-BARRIERE, M. Eric JAUBERTIE, Mme Maryse LOCHU, M. Matthieu FROIDEFOND, M. Aurélian COURSIERE, M. Clément TALLERIE, M. Jean-Pierre CHARLIAGUET, Mme Elisabeth GODDAERT, Mme Mireille DURAND, M. Jean Philippe TAURISSON.

Procurations : Mme Brigitte BERTHY en faveur de Mme Emilie MEREL, Mme Maria SOUSA BORGES en faveur de Mme Marie-Catherine GOULMY, Mme Marie LORIOU en faveur de M. Eric JAUBERTIE.

Secrétaire : Mme Marie-Catherine GOULMY.

OBJET : Demande d'aliénation de chemin : Grand Gorce

Vu le Code rural, et notamment son article L.161-10,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R.141-4 à R.141-10,

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre reçue en date du 22 Janvier 2016 de Monsieur et Madame FAURE Pascal et, de Monsieur et Madame CLEMENTE Frédéric domiciliés à Grand Gorce-19240 VARETZ, par laquelle ils sollicitent l'aliénation à leur profit du chemin de Grand Gorce (en vert sur le plan joint) situé entre les parcelles leur appartenant à savoir : OC 1341 et OC 1617.

Considérant que ce chemin rural, sis, n'est pas utilisé par le public, car l'accès aux parcelles à proximité s'effectue par la Route de Grand Gorce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultat du vote : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DONNE un avis favorable à la demande de de Monsieur et Madame FAURE Pascal et, de Monsieur et Madame CLEMENTE Frédéric sous réserve des conclusions de l'enquête publique,

DECIDE de lancer la procédure d'aliénation et de cession des chemins ruraux prévue par l'article L.161-10 du Code rural,

DEMANDE à Monsieur le Maire de lancer l'enquête publique sur ce projet,

PRECISE que tous les frais inhérents à ce projet seront à la charge des acquéreurs (géomètre, valeur du terrain fixée par les Domaines, acte notarié...).

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, M. Nicolas PENNEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Par délégation,

Mme Marie Catherine GOULMY, Maire Adjoint

019-211927801-20160408-MA-DEL-2016-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2016

Affichage : 12/05/2016





**COMMUNE DE
VARETZ**

Enquête en vue d'une acquisition par Monsieur et Madame FAURE Pascal ainsi que Monsieur et Madame CLEMENTE Frédéric d'une partie d'un chemin rural à Grand Gorce.

NOTICE EXPLICATIVE

Mr et Mme FAURE Pascal, domiciliés à Grand Gorce – VARETZ, ainsi que Mr et Mme CLEMENTE Frédéric, domiciliés à Grand Gorce - VARETZ, demandent à la Commune de Varetz la possibilité d'acquérir la portion de chemin rural de Grand Gorce traversant leur propriété (surligné sur l'extrait de plan cadastral inclus dans le présent dossier).

La commune de Varetz a émis un avis favorable en vue de cette cession en attente d'enquête publique (cf délibération du conseil municipal de Varetz du 8 avril 2016).

Il est précisé que si une issue favorable devait être donnée à cette demande, l'ensemble des frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.



Commune de
VARETZ

COMMUNE DE VARETZ

Arrêté N° MA-ARR-2017-012

du 15 février 2017

OBJET : Arrêté d'enquête publique en vue de l'aliénation d'une partie de chemin rural et de la désignation d'un Commissaire enquêteur

Le Maire de la Commune de Varetz,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et notamment les articles L 161-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles R 141-4 et R 141-9,

Vu la délibération en date du 08 Avril 2016 décidant la procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation de la partie de chemin rural au lieu dit "Grand Gorce".

ARRETE

Article 1 : Une enquête publique relative au projet d'aliénation d'une partie de chemin rural sus dénommé aura lieu sur le territoire de la Commune de Varetz du Lundi 27 Mars 2017 au Lundi 10 Avril 2017 inclus.

Article 2 : Monsieur Dominique Valeille, retraité demeurant à la Nadalie à Saint Pantaléon de Larche (19600) est désigné comme Commissaire Enquêteur.

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Varetz pendant toute la durée de l'enquête, du 27 Mars 2017 au 10 Avril 2017 (les lundis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, les jeudis de 8h30 à 12h30, les samedis de 8h30 à 12h) afin que le public puisse prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à Monsieur le Commissaire enquêteur qui les annexera au registre.

Article 4 : Le Lundi 27 Mars 2017, premier jour de l'enquête, le Commissaire enquêteur recevra en personne, en mairie de Varetz, les observations du public, de 10h à 12h et le Lundi 10 Avril 2017 dernier jour de l'enquête, de 15h à 17h.

Article 5 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire enquêteur qui, dans un délai de un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Varetz avec ses conclusions.

Article 6 : Le Conseil Municipal délibèrera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par la Mairie à la Sous-Préfecture. Si le Conseil Municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire enquêteur, sa délibération devrait être motivée.

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux et à la porte de la Mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci et fera l'objet d'une publication officielle dans deux journaux locaux.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Nicolas PENNEL

